

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en exercice : 13

de Présents : 11

de Votants : 13

OBJET (9)

**Octroi subv MEL
double flux**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 6 février 2024

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
29 janvier 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 Février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Stéphanie DEPUYDT ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Madame Monique LOOSEN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Octroi de la subvention attribuée par la MEL pour la mise en place d'une ventilation mécanique double flux à l'école Henri Matisse

Afin d'aider financièrement les projets des communes dont l'objectif est d'améliorer durablement la performance énergétique de leur patrimoine, la MEL a mis en place un fond de concours consacré à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal sur la période 2020-2026. Il permet d'obtenir un appui financier de la MEL pour la réalisation d'audits énergétiques préalables, pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, ainsi que pour les projets de production d'énergie renouvelable.

A ce titre, la ville a sollicité le fonds de concours de la MEL en présentant un dossier de mise en place d'une ventilation double flux dans l'école Henri Matisse. Cette opération permet d'atteindre une qualité de l'air intérieur du bâtiment répondant aux normes en vigueur tout en améliorant les capacités thermiques par l'apport d'air chauffée à 30°C.

Le fonds de concours attribué par la MEL est d'un montant maximal de 55 170.64 € et correspond à 32% du montant de l'assiette éligible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la Métropole Européenne de Lille et la ville de Tressin

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Monique LOOSEN



[Signature]